

Procès-verbal N°30 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 26/03/26

À : 10H

Présidence : Mr Didier CASANADA

Présents : Mmes Nadine GECO, Martine JOLY,
Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Michel COLLADO,

Absents excusés : Mr Sauveur ROMAGNOLE

Assiste à la Réunion :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 29 du 19/03

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observations"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)

- **Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril (D2-D3-D4)**

Pour les rencontres non jouées le mercredi 11 mars, merci de consulter le site du District pour les dates de reprogrammation.

Catégorie U12/U13

Retour CSR :

1. **Forfait Général : Art 2 des RG du District (80 €)**

Match n° 55327526 : du 21/03/2026

Bouillargues 1 (503370) / Vauvert FC 2 (503237)

Forfait général à l'équipe Vauvert FC 2 (503237)

La phase étant « Aller simple », les points acquis contre le FC Vauvert sont annulés (Art. 82.4)

2. Forfait Simple (30€)

Match n° 55318698 : du 21/03/2026

ES Nîmes 2 (560294) / Remoulins Sf 1 (564374)

Forfait simple (Art. 24 RG District) à l'équipe Remoulins Sf 1 (564374)

Catégorie U13 à 11

Pour votre information :

Défis 3^e Trimestre : Uniquement U13 à 11 et U12/U13 D1 + U12 ESPOIR et U12 D1

(Fiche à télécharger dans documents / compétitions)

Catégorie U12 – Challenge JP ROUX

La finale du Challenge Jean-Pierre Roux se déroulera sur les installations de Uchaud le Samedi 18 Avril de 08h30 à 17h30.

Les équipes qualifiées pour la finale du Challenge Jean-Pierre Roux sur les Installations de Uchaud qui aura lieu le Samedi 18 Avril de 8h30 à 17h30 :

- Nîmes Lasallien
- FC Chusclan Laudun L'Ardoise
- Academie Univers
- Stade Beaucairois FC
- AS Rousson
- Alès Olympique
- Nîmes Olympique
- Résultat en attente PI 6 : SO Aimargues / FC Langlade

Une réunion en visioconférence sera organisée le lundi 13 avril à 19h00 :

- Point sur le règlement
- Tirage au sort du 1er Tour
- **Présence obligatoire** du responsable de l'équipe
- Un jeu de maillot sera offert par le District Gard-Lozère.

Catégorie U12

Retour Commission Discipline :

- U12 Espoir

Ales /Academie du 07/02 = voir PV Discipline

Catégorie U10 à U10/U11

1. Forfait Simple (30 €)

- U10 PI 14 Le Cailar du 21/03 : 30€

Catégorie U6 à U8/U9

1. Forfait Simple (30 €)

- 21.03.2026

- U6 PI 5 St Paulet 1 et 2 : 60€
- U8/U9 PI 19 St Paulet : 30€

Foot Animation - FEMININES

Equipes qualifiées pour la Pitch Féminine à Sete le Dimanche 29 Mars,

- GC Quissac
- ES Margueritte
- Nîmes Foot Féminin*

*Nîmes Pissevin disqualifié de la coupe Pitch à la suite de la participation de U14 F et de joueurs masculins (Strictement interdit en compétition exclusivement féminine). Par conséquence, Nîmes Foot Féminin qualifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

